

AVISU CESEC 2020-69¹

Relatif à

Passation d'un marché à procédure formalisée relatif à la fourniture d'un simulateur machines au profit du lycée professionnel maritime et aquacole de Bastia

Stabilità di un mercatu a prucedura furmalizata in quantu a a furnitura di un simulatore di meccaniche a u benefiziu di u liceu prufessiunale marittimu e acquacolu di Bastia

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particulare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 04 décembre 2020 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur **la passation d'un marché à procédure formalisée relatif à la fourniture d'un simulateur machines au profit du lycée professionnel maritime et aquacole de Bastia;**

Vistu a lettera di presentazione di u 4 di dicembre di u 2020 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à a Stabilità di un mercatu a prucedura furmalizata in quantu a a furnitura di un simulatore di meccaniche a u benefiziu di u liceu prufessiunale marittimu e acquacolu di Bastia

Après avoir entendu, Madame Denise Hentz-Lanfranchi, pour la Direction de l'éducation, de l'enseignement, et de la recherche

Dopu intesu, Denise Hentz-Lanfranchi, direzione educazione, insinamentu, ricerca

Sur rapport de Christian NOVELLA, pour la commission "Education, formation, jeunesse";

¹ **Adopté à l'unanimité**

Votants : 50 (ACKER-CESARI ; AIELLO ; ANDREANI ; ANGELETTI ; ARNAUD-SUSINI ; BALDACCI ; BARBE ; BATESTINI A ; BATESTINI JP ; BIAGGI ; BOSSART ; BRIGNOLE ; CASANOVA ; CESARI A ; CESARI J ; CHOURY ; CUCCHI ; DAL COLLETO ; DIPERI ; DUBREUIL-VECCHI ; FEDI ; FRANCESCHI ; GODINAT ; GIACOMONI ; GIANNI ; GIUDICELLI ; LUCIANI D ; LUCIANI JP ; MARCELLINI-NICOLAI ; MATTEI ; MAUPERTUIS ; MINEO ; MONDOLONI MM ; MONDOLONI R ; NICOLAI ; NICOLI ; NINU ; NOVELLA ; O'BINE ; RIUTORT ; ROYER ; RUBINI ; SALDUCCI ; SALVATORI ; SALVATORINI ; SANTONI ; SANTINI ; SANTUCCI ; SAVELLI ; VENTURI)

Pour : 50

À nant'à u raportu di Christian NOVELLA per a Cummissione educazione, furmazione, giuventù

**U Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 15 di dicembre di u 2020,
Prununzia l'avisu chì seguita**

L'article L4424-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise qu'il incombe à la Collectivité de Corse de financer l'équipement des établissements d'enseignement, dont fait partie le Lycée Professionnel Maritime et Aquacole. Ce dernier assure la formation initiale secondaire aux métiers de la mer (pêche, commerce, plaisance cultures marines).

A cet égard, l'acquisition d'un simulateur machine est un élément essentiel de la formation et notamment relativement à l'objectif de mise en place d'une formation d'enseignement supérieur. Cela permettra de donner à cet établissement une envergure internationale et d'étendre la collaboration avec les partenaires actuels notamment par la formation continue des personnels.

En 2019, le Lycée Maritime a réalisé des travaux qui ont d'ores et déjà permis l'implantation d'un simulateur pont et manœuvre.

L'acquisition d'un simulateur machine, pour une somme estimée à 500.000 € est prévue afin de compléter le dispositif d'outils de formation dernière génération.

Le montant de la prestation prévoit la fourniture, le transport, la livraison, l'installation ainsi que le service après-vente et la formation des enseignants.

Le CESECC note que la présence d'un tel outil, conditionnant l'ouverture d'une classe de BTS au lycée maritime est un atout pour les futurs étudiants qui n'auront plus besoin de se déplacer hors de l'île pour suivre cette formation.

Le CESECC donne un avis favorable à ce rapport car il affirme la volonté de la Collectivité de Corse et du lycée maritime et aquacole de Bastia de donner à la formation des jeunes corses les moyens nécessaires à son développement.

La Présidente,

Marie-Jeanne NICOLI

